

La séance s'est tenue à la Résidence Art&Loire, siège social, de 10 h 30 à 12 h 30, en présence de 14 représentants des résidents et des familles. Ont été abordés les points ci-après :

I. QUESTIONS DES REPRÉSENTANTS DES RÉSIDENTS ET DES FAMILLES

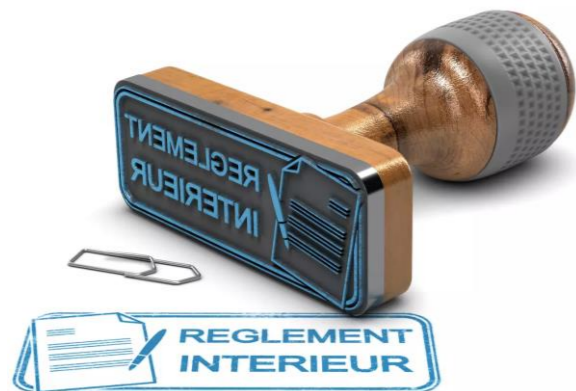
En amont de la séance du CVS, les animateurs ont organisé des rencontres au cours desquels les résidents qui le souhaitent ont pu remonter leurs satisfactions et insatisfactions sur les éléments de leur vie quotidienne tels que les repas, le ménage, les activités proposées, la gestion du linge...

Le compte-rendu de ces rencontres a été transmis aux membres du CVS et intégré au procès-verbal de la séance.

II. VALIDATION DU RÉGLEMENT INTÉRIEUR

Suite à la parution du décret n° 2022-688 du 25 avril 2022, qui modifie notamment les articles relatifs au CVS du code de l'action sociale et des familles (CASF), le règlement intérieur du CVS doit être revu.

Un projet a été transmis. Celui-ci sera soumis à l'approbation des représentants lors de la séance du 1^{er} décembre 2022.



III. PROPOSITION DE PRIX DE JOURNÉE 2023

Proposition du prix de journée pour les résidents originaires du Maine & Loire et de la Loire-Atlantique :

Proposition 2023 :	
Hébergement	65,55 €
Dépendance (GIR 5/6)	5,97 €
Prix de Journée	71,52 €

Prix unique pour les 5 sites



Tarifs divers :

Repas externes	Tarifs 2022	Tarifs proposés pour 2023	
Repas pour les personnes âgées des communes d'implantation	6,32 €	6,41 €	+ 0,09 € (1,42 %)
Repas visiteurs adultes	11,00 €	11,17 €	+ 0,17 € (1,55 %)
Repas visiteurs jusqu'à 10 ans	5,30 €	5,38 €	+ 0,08 € (1,51 %)

À compter du 1^{er} janvier 2023, le marquage du linge des résidents devient une prestation minimale. Il devra donc être assuré sans facturation supplémentaire.

IV. PRODUCTION DES REPAS DE LA RÉSIDENCE LES HAUTS DU CHATEAU

Décision de maintenir l'organisation définie depuis juin 2022 (cf. CVS du 16/06/2022).

Visite de la cuisine centrale de Saint Georges sur Loire pour les membres du CVS le jeudi 10 novembre à 14 h 30.

V. PLAN D'AIDE À L'INVESTISSEMENT AU QUOTIDIEN

Une enveloppe d'un montant de 123 609 € a été allouée pour « apporter des améliorations concrètes et rapides au bénéfice des professionnels et des résidents » en ciblant « le financement des besoins en équipements et petits matériels, ou de petites opérations de travaux. »

VI. AUTRES POINTS – QUESTIONS DIVERSES

- **Extension du site Art&Loire** : L'avant-projet sommaire est validé.
 - Juin 2022 : dépôt du permis de construire.
 - Novembre 2022 : lancement des appels d'offres.
 - Janvier 2023 : début des travaux.
- **Restauration et gaspillage alimentaire** : Présentation de la campagne de pesée qui a permis d'identifier un gaspillage alimentaire important : 121 g/résident/repas.
- **Bilan des réclamations et plaintes** : 15 réclamations reçues et traitées depuis le 1^{er} janvier 2022. Ces réclamations ont donné lieu à :
 - ✓ 2 entretiens téléphoniques
 - ✓ 7 rencontres ou proposition de rendez-vous
 - ✓ 8 réponses écrites (courriers ou mails)
 - ✓ Délai de réponse moyen : 3,9 jours
- **Satisfaction des usagers** : Des enquêtes à l'attention des résidents et des proches ont été diffusées en septembre. L'enquête résidents est toujours en cours le jour de la séance. Les deux enquêtes feront l'objet d'une restitution et d'une analyse lors de la séance du 1^{er} décembre.
- **Chèque énergie** : Dispositif gouvernemental mis en place pour aider les foyers les plus modestes à faire face aux dépenses liées au chauffage et à l'alimentation en eau chaude dans une habitation. Les chèques énergie sont acceptés dans tous les EHPAD : les résidents ou représentants légaux sont invités à remettre les chèques énergie aux agents d'accueil, le montant correspondant aux chèques énergie remis sera déduit des frais de séjour au plus tard le mois qui suivra leur dépôt. Les chèques énergie 2022 sont valables jusqu'au 31 mars 2023.
- **COVID-19** : LEVÉE du contrôle du PASS SANITAIRE et de la signature du registre en août. 8 novembre : début de la campagne de rappel de vaccination auprès des résidents.



• Calendrier du 3^e trimestre 2022 :

